

Le Maire informe l'Assemblée de l'état actuel de la procédure d'achat des immeubles de la Société Nouvelle des Aciéries de Pompey.

L'acte de vente est en cours de rédaction chez Maître CONREUR, Notaire à NANCY.

Il rappelle que le prix d'achat total est de 165 000 F. (cent soixante cinq mille francs) dont 75 000 F. (soixante quinze mille francs) pour l'ensemble des terrains et 90.000 F. (quatre vingt dix mille francs) pour les bâtiments des baraques.

La Société des Aciéries de Pompey a lié les deux acquisitions : d'une part, les "Baraques" de LUDRES dans un état vétuste et d'autre part, les terrains nus pouvant faire l'objet de réserves foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer l'acte de vente des propriétés décrites ci-dessus au prix prévu soit 165 000 F.